

Impact des chemins forestiers sur la qualité de l'eau

Le Québec possède une portion significative de la forêt boréale mondiale. L'exploitation de cette ressource est à l'origine du développement du territoire, rendu accessible grâce à un réseau de chemins forestiers. De nos jours, des centaines de chemins forestiers sillonnent encore la province. Certains sont utilisés par l'industrie forestière, d'autres sont empruntés par les amateurs d'activités de plein air, et plusieurs sont laissés à l'abandon. L'aménagement de ces chemins ne s'effectue cependant pas sans conséquences. Une mauvaise méthode de travail peut provoquer des perturbations comme une modification de l'écoulement naturel de l'eau, la mise à nu du sol, l'érosion, etc. En adoptant de bonnes pratiques, il est toutefois possible de réduire ces impacts négatifs et de continuer à profiter de nos forêts !

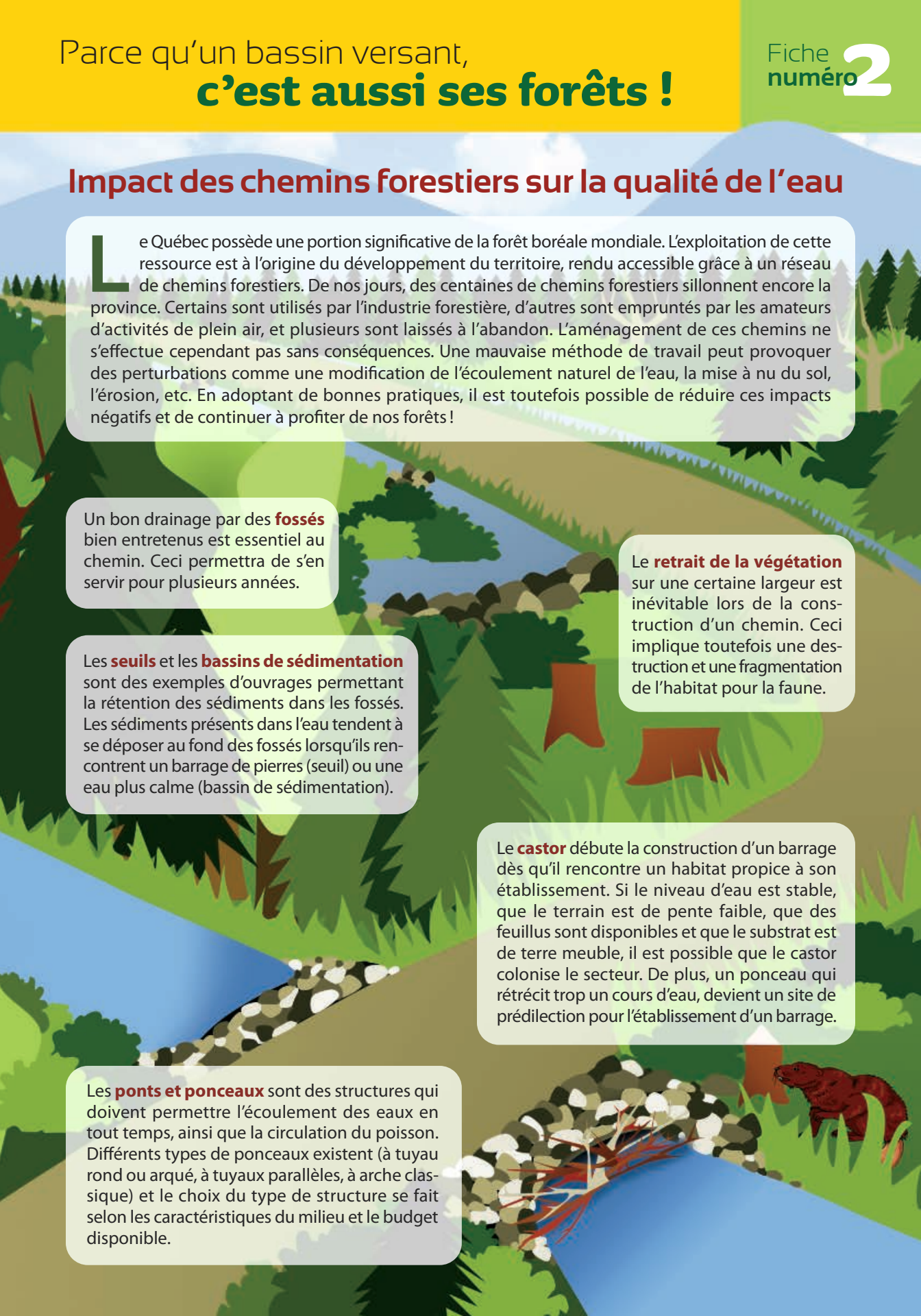
Un bon drainage par des **fossés** bien entretenus est essentiel au chemin. Ceci permettra de s'en servir pour plusieurs années.

Les **seuils** et les **bassins de sédimentation** sont des exemples d'ouvrages permettant la rétention des sédiments dans les fossés. Les sédiments présents dans l'eau tendent à se déposer au fond des fossés lorsqu'ils rencontrent un barrage de pierres (seuil) ou une eau plus calme (bassin de sédimentation).

Le **retrait de la végétation** sur une certaine largeur est inévitable lors de la construction d'un chemin. Ceci implique toutefois une destruction et une fragmentation de l'habitat pour la faune.

Le **castor** débute la construction d'un barrage dès qu'il rencontre un habitat propice à son établissement. Si le niveau d'eau est stable, que le terrain est de pente faible, que des feuillus sont disponibles et que le substrat est de terre meuble, il est possible que le castor colonise le secteur. De plus, un ponceau qui rétrécit trop un cours d'eau, devient un site de prédilection pour l'établissement d'un barrage.

Les **ponts et ponceaux** sont des structures qui doivent permettre l'écoulement des eaux en tout temps, ainsi que la circulation du poisson. Différents types de ponceaux existent (à tuyau rond ou arqué, à tuyaux parallèles, à arche classique) et le choix du type de structure se fait selon les caractéristiques du milieu et le budget disponible.



Parce qu'un bassin versant, c'est aussi ses forêts !



Un ensemble de normes sont édictées par les gouvernements fédéraux et provinciaux pour encadrer ce type de travaux. Il est important de les connaître et de les respecter. Il est même possible que des autorisations soient requises auprès de la municipalité ou de la MRC.

Saines pratiques d'aménagement lors de la construction de chemins forestiers

Une bonne planification et une méthode de travail adéquate sont essentielles lors de l'aménagement d'un chemin forestier.

Voici **quelques recommandations** générales à suivre pour assurer la longévité du chemin tout en minimisant les impacts sur le milieu naturel.

Aménagement des fossés

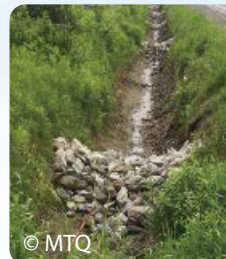
- Lors de l'entretien des fossés, l'excavation doit se limiter au **tiers inférieur**, dans la mesure du possible.
- Léau des fossés doit être détournée vers les zones de végétation à au moins 20 mètres d'un cours d'eau. Par conséquent, il ne doit pas y avoir de fossés à une distance inférieure à 20 mètres du cours d'eau.
- Lorsqu'il est impossible de détourner l'eau des fossés, des **bassins de sédimentation** et des **seuils** peuvent être aménagés dans les fossés pour retenir les sédiments.

Aménagement du chemin

- Lors du déboisement à l'approche d'un cours d'eau, le tapis végétal (humus) et les souches d'arbres, doivent être préservés sur au moins 20 mètres.
- Dans les premiers 40 mètres de l'approche d'un cours d'eau, le chemin doit traverser le cours d'eau de façon **perpendiculaire**.
- Aucun matériel provenant directement du cours d'eau, ni dans les 20 mètres du cours d'eau en dehors de l'emplacement du chemin, ne doit être **prélevé**.
- Pour limiter la **création d'ornières**, s'assurer d'une bonne gestion des eaux de ruissellement en utilisant les techniques reconnues apprises.

Aménagement de ponceaux

- Le **type** et la **dimension** de la structure doivent être adaptés aux besoins du site et respecter les règlements relatifs qui s'appliquent au territoire donné.
- Respecter une distance de 50 mètres entre une **frayère** située en aval et la traverse de cours d'eau.
- Les travaux doivent être effectués pendant les périodes où les **risques de perturbation de la faune** aquatique sont minimaux.
- Le **remblai** doit être stabilisé contre les risques d'érosion.
- Il est interdit de créer une **chute** à la sortie du ponceau ainsi qu'une **pente** trop abrupte dans le ponceau car cela empêche la faune aquatique de circuler librement.
- Les ponceaux doivent être nettoyés régulièrement des **débris végétaux** pour éviter leur obstruction.



© MTQ



© A. Tremblay



© G. Gallerand

Pour en savoir plus, consultez le www.agirpouurladiable.org/volet2/documentation.html